



Nivelles, rue des Canoniers. Implantation des trois tranchées d'évaluation (T1-3) et du large terrassement bordant les limites de la propriété (T4) (infographie J. Timmermans et A. Van Driessche, serv. Archéologie, dir. ext. Brabant wallon).

occidentale, le mur conserve les vestiges d'un retour vers le sud ou d'un mur de refend. Aucune tranchée de fondation n'ayant été observée, il est autorisé de supposer que la réalisation de ces maçonneries ait été menée sur un espace largement dégagé.

Conservé sur une hauteur de 0,90 m à plus de 1,70 m, l'ensemble de la construction en pierre supporte un mur constitué de 36 à 37 assises de briques, dont la facture tardive témoigne de la reconversion des remparts et parcelles proches en espaces urbanisables.

En reportant la position des murs en moellons sur les cartes anciennes, une association avec le tracé de la face interne de l'enceinte urbaine apparaît évident. Un petit bémol toutefois, un doute est soulevé par la carte de Ferraris qui figurerait le bâtiment de 1672, ayant jadis abrité le serment des canoniers (Rue des Canoniers, n° 5, 1974, p. 386), non point sur l'enceinte mais greffé contre celle-ci, ce que les relevés de Popp ne confirment pas.

Le parcellaire

La troisième tranchée (T3), d'une largeur analogue à celle des deux précédentes mais d'une profondeur légèrement supérieure (près de 1,35 m), a livré des indications relatives aux divisions parcellaires intra-muros.

Le radier qui a été atteint est constitué d'un mélange de pierres à peine taillées et de briques fragmentaires. Il supporte une fondation conservée sur 5 assises de moellons, soit sur environ 0,60 m de haut, érigée en retrait d'une vingtaine de centimètres. À une époque ultérieure, celle-ci fut récupérée comme assiette pour l'édification d'un nouveau mur de propriété caractérisé par un retrait progressif (6 assises de briques formant 4 à 5 ressauts) et l'usage d'un matériau unique pour toute l'élévation, la brique (21 x 10,5/11 x 5,5 cm). Un épais remblai de terre noirâtre butant contre cette transition pourrait témoigner d'un creusement effectué dans le cadre de cette modification et comblé une fois la tâche terminée.

Enfin, en cours de chantier, une longue tranchée a été creusée en bordure de la cour afin de consolider les murs mitoyens à l'aide de structures métalliques et les dédoubler, voire les remplacer, par des élévations en blocs de béton. La section méridionale de cette excavation, jouxtant le jardin du musée communal, s'étendait sur une longueur de près de 29 m, une largeur moyenne de 2,40 m et une profondeur oscillant autour des 1,40-1,50 m. Sa berme méridionale a livré une ancienne limite, matérialisée par un mur, actuellement arasé et situé au sud-ouest sous la couche arable du terrain contigu. Sa fondation, dont la base n'a pas été atteinte, est constituée d'assises de moellons en grès